

Le cardinal Turcotte estime que les orphelins de Duplessis « ne méritent pas d'excuses »

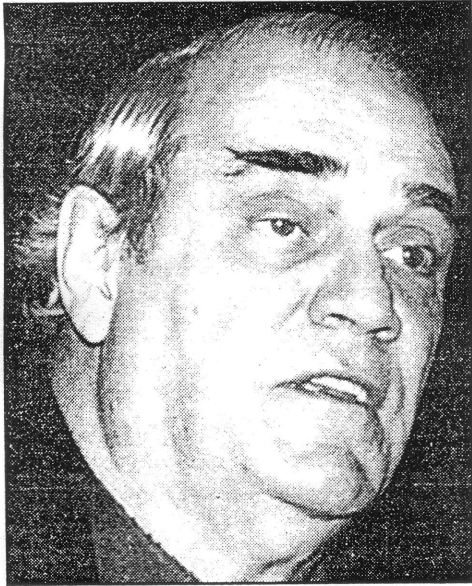


Photo d'ARCHIVES

POUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, le cardinal Jean-Claude Turcotte, les sœurs de la Providence méritent plutôt des félicitations.

Piqué au vif par les questions pressantes des « orphelins de Duplessis », le cardinal Jean-Claude Turcotte est sorti hier de son mutisme. « Non, ils ne méritent pas d'excuses de l'Église catholique », a-t-il tranché dans une entrevue au *Journal*.

LAURENT SOUMIS

« Je suis attaqué personnellement et je n'ai pas le choix de me défendre, réplique l'archevêque de Montréal. Je n'ai jamais eu connaissance des faits à l'époque.

« Quand j'avais 18 ans, j'ai visité l'école des sœurs de la Providence en 1953-1954. Mais c'était bien avant que l'orphelinat ne devienne un hôpital psychiatrique.

« À l'époque, le premier ministre Duplessis refusait les subventions fédérales, rappelle M^{re} Turcotte. Les sœurs étaient endettées. Le cardinal Léger leur a dit : Mes sœurs vous n'avez plus le choix. Transformez votre maison d'éducation

en maison hospitalière.

« Mais ce n'est pas le cardinal qui a décidé, même s'il a pu avoir une influence morale. Ce sont des communautés autonomes qui relèvent de leur congrégation à Rome. »

« Les sœurs méritent des félicitations »

On ne peut pas juger le passé avec les yeux d'aujourd'hui, fait valoir l'homme d'église.

« À l'époque, on ignorait tout de la déficience intellectuelle. On le sait maintenant, les tests d'intelligence n'avaient aucune valeur.

« C'est comme si on reprochait aux Blancs d'avoir

**Se sentant
attaqué
personnellement,
l'archevêque de
Montréal dit
ne pas avoir eu
connaissance
des faits à l'époque**

apporté les microbes aux Indiens. On ne peut pas réécrire l'histoire. On ne savait pas à l'époque ce que c'était un microbe.

« Les sœurs ont tout fait pour sauver leurs institutions. Elles ont fait preuve d'un dévouement admirable, renchérit-il. Elles méritent des félicitations! »

Pas question donc pour l'Église du Québec de s'excuser. « Présenter des excuses, c'est reconnaître sa culpabilité », tonne le cardinal.

L'exemple de l'hôpital de Rivière-des-Prairies montre, selon lui, que l'époque de Duplessis n'a pas le monopole des « orphelins abandonnés ».

Gouvernement

Pour le cardinal, l'Église n'a rien à se reprocher. « Si le gouvernement de l'époque n'a pas assumé ses responsabilités, qu'il s'excuse! Si les médecins n'ont pas fait leur *job*, qu'on les poursuive! Mais si les sœurs ont mal agi, qu'on en fasse d'abord la preuve! »

« On ne peut quand même pas reprocher à l'ensemble des religieuses, qui ont ramassé les enfants dont les parents ne voulaient plus, de ne pas avoir réussi la quadrature du cercle », conclut le cardinal.